



Ville de Guémené-sur-Scorff

**Aménagement d'un parc intergénérationnel
sur le site de l'ancien GRETA**

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

**Marché public de prestations intellectuelles conclu selon
la procédure concurrentielle avec négociation
(article 71 et suivants du Décret du 26 mars 2016 relatif aux marchés publics)**

Cahier des charges

**Comprenant l'engagement du candidat, les prescriptions techniques et
administratives et le règlement de la consultation**

Mairie de Guémené-sur-Scorff

Place du Château
56 160 GUEMENE-SUR-SCORFF
Téléphone 02 97 51 20 23
mairieguemene.sur Scorff@wanadoo.fr

Pouvoir Adjudicateur :

Mairie de Guéméné-sur-Scorff

Place du Château

56 160 GUEMENE-SUR-SCORFF

Téléphone 02 97 51 20 23 / mairiegumene.surcorff@wanadoo.fr

Ordonnateur :

M. Le Maire de Guéméné-sur-Scorff

Comptable public assignataire des paiements :

Madame La Trésorière de Pontivy

Personne habilitée à donner les renseignements :

Renseignements administratifs : M. Jean-Sébastien SORT – DGS : 02 97 51 20 23

mairiegumene.surcorff@wanadoo.fr

Signature du marché :

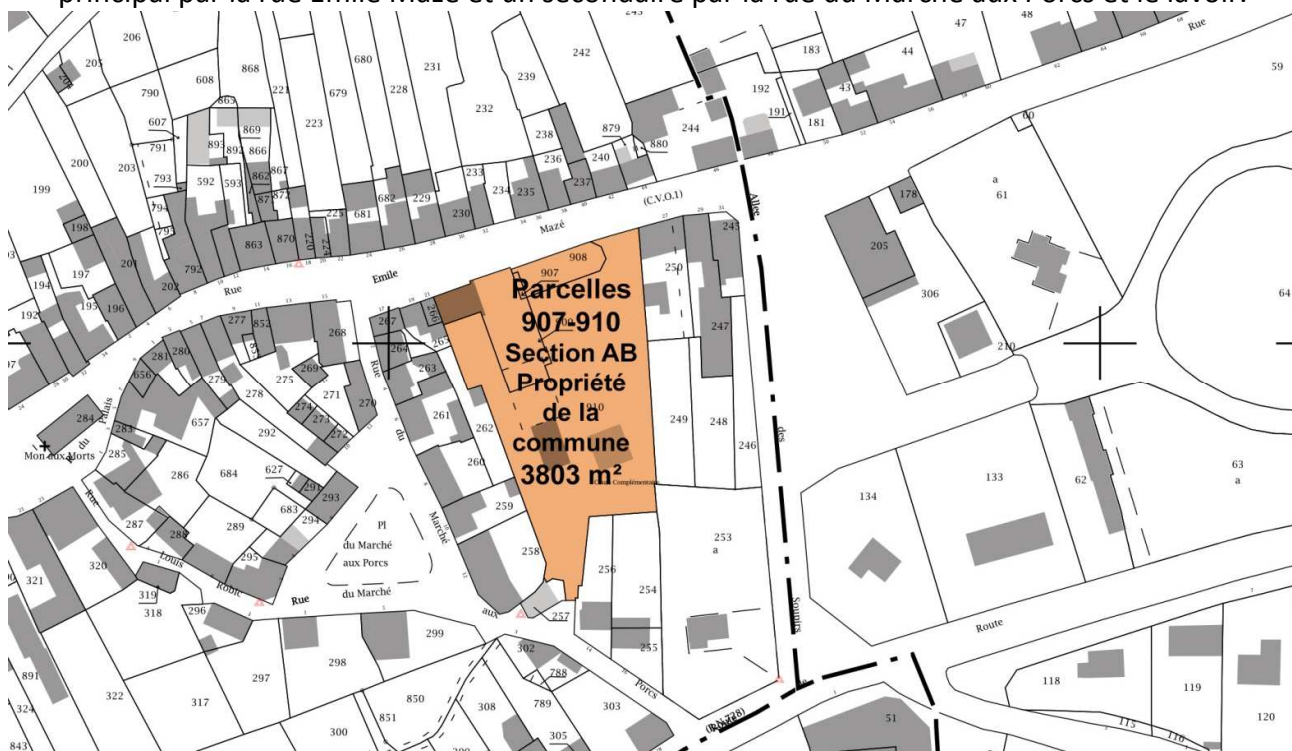
M. Le Maire de Guéméné-sur-Scorff

1. OBJET

Le présent marché à procédure concurrentielle est organisé en vue de l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre portant sur le projet d'aménagement d'un parc intergénérationnel sur le site de l'ancien Greta. Un permis d'aménager, comprenant des démolitions, a déjà été déposé en Avril 2016. L'accord a été délivré le 22 septembre 2016. La commune étant en ZPPAUP, des recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France ont été précisées sur l'avis du Permis, et devront être respectées lors de la réalisation de cette mission.

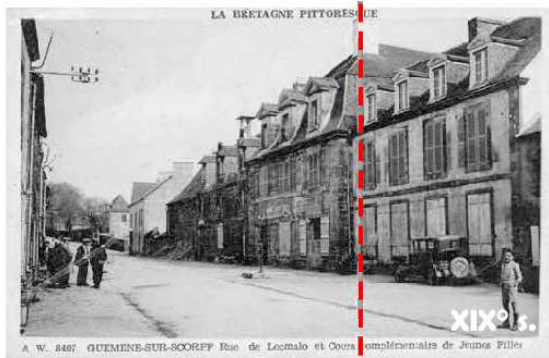
2. SITUATION DU SITE

Le site comprend plusieurs parcelles (de 907 à 910), sur 3803 m² de superficie. Il comprend deux accès, un principal par la rue Emile Mazé et un secondaire par la rue du Marché aux Porcs et le lavoir.



3. DESCRIPTION DU SITE

Ce projet s'insère dans le cadre de la revitalisation du centre-ville de Guémené-sur-Scorff. Lors du diagnostic de l'étude de revitalisation, la notion de convivialité a été mise en valeur par les habitants, comme étant une caractéristique guéménoise forte. Or, lors des ateliers, les participants ont fait remarquer l'absence de lieu favorisant ce caractère dans l'espace public, permettant des rencontres entre générations. Aucun parc, jardin public ou espace dédié aux jeux pour enfants, n'existe sur la commune. Pourtant, plusieurs événements ponctuels existants en auraient besoin (animations des jeudis de Guémené durant la belle saison, représentations du théâtre de la Diligence,...). Un projet d'aménagement de parc est proposé sur la friche de l'ancien GRETA. Ce jardin permettra de faire la connexion entre le site de l'hôpital A.Brard et le centre-ville via un circuit piéton.



Les premières constructions sur ce site remontent à 1642, date de la fondation du second hôpital de Guémené-sur-Scorff, «l'hôpital neuf» accolé à la chapelle Saint-Joseph qui sera détruite vers 1960. En 1926 est inauguré le nouvel hôpital (le 3ème dans l'histoire de la commune) sur un terrain situé plus à l'Est. Les anciens locaux de «l'hôpital neuf» sont rénovés et transformés en Cours Complémentaire de Jeunes Filles vers 1930. Au milieu du 20ème siècle, les bâtiments sont à nouveau transformés pour accueillir un collège puis un centre de formation, le GRETA. Ces modifications ont conduit à des surélévations décrites comme «hors gabarits» ou défavorables au paysage urbain dans le règlement de ZPPAUP.

Aujourd'hui, la quasi-totalité de ces constructions a disparu. La chapelle Saint-Joseph, dont l'ancien emplacement semble correspondre à la surface cadastrale n°908, a laissé la place à un jardin public qui ouvre l'espace sur la rue. Les vestiges de l'ancien hôpital, bâtiment en front de rue, ont été démolis suite au Permis d'Aménager de 2016. Un parking temporaire a été aménagé à la place.

Dans le cadre du projet de revitalisation de son bourg, la commune de Guémené-sur-Scorff souhaite offrir aux habitants un espace public de qualité et une halle pour créer du lien social, un lieu intergénérationnel permettant de se promener, de se poser, de jouer et d'échanger.

L'aménagement créera des liaisons piétonnes inter-quartiers, accueillantes et sécurisées, amenant les habitants à se déplacer localement sans voitures.

Le projet prévoit une aire de stationnement, un parc regroupant un jardin public, une aire de jeux pour enfants, une piste de roller et trottinettes, la mise en valeur d'un ancien lavoir, vestige patrimonial unique, des gradins végétalisés pour répondre aux contraintes de dénivelé du site et créer des animations durant l'été.

Dans un deuxième temps (hors mission), une serre sera installée pour cultiver des semis et sensibiliser le public aux cultures vivrières et une volière pour y faire

découvrir : paons, colombes... aux enfants. Enfin une halle sera construite pour abriter un marché, des fêtes locales, des animations diverses.





Vue depuis la rue Emile Mazé



Vue sur le parking temporaire



Vue sur le jardin existant



Vue depuis l'entrée du site vers le lavoir



Vue depuis le sud du site vers la rue Emile Mazé



Vue depuis le Lavoir

4. DETAIL DE LA PRESTATION

L'aménagement de ce parc intergénérationnel comprend une mission de maîtrise d'œuvre partielle, comprenant :

- **Etudes d'avant-projet (AVP)**, qui ont notamment pour objet d'optimiser la conception sur la base des études préliminaires déjà réalisées en amont du projet ; d'élaborer le projet quand à la géométrie, l'implantation, les relations fonctionnelles et l'insertion des ouvrages ; de déterminer le coût prévisionnel définitif des travaux et le calendrier prévisionnel de la réalisation.
Présentation des solutions techniques sur la base de proposition d'aménagement
Detail de la palette de matériaux et végétaux
- **Etudes de projet (PRO)**,
Décomposition du projet par poste de travaux
Estimation détaillée du projet
Élaboration des pièces techniques et administratives du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)
Accompagnement pour la mise en concurrence des entreprises (consultation et analyse des offres)
- **Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)**,
Aide à la rédaction des contrats avec les entreprises
- **Examen de conformité (VISA)**
- **Direction d'exécution des contrats de travaux (DET)**
Suivi et coordination des entreprises durant le chantier
Vérification du bon déroulement et de la bonne exécution des travaux
Maintien de l'équilibre financier
- **Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception (AOR) et pendant la garantie de parfait achèvement.**
-

La mission confiée au maître d'œuvre est une mission de base avec engagement n°1 – respect du coût prévisionnel des travaux et engagement n°2 – respect du coût résultant des contrats de travaux.

5. BUDGET PREVISIONNEL

L'estimation des surfaces du parc est de 3803 m².

L'enveloppe prévisionnelle (maximale) du coût des travaux a été estimée à 320 000 € H.T. pour l'aménagement :

- d'une aire de stationnements de 16 places (dont 2 PMR)
- d'un jardin public de 1180 m²
- d'une aire de jeux pour enfants
- de gradins végétalisés en succession de rampes accessibles PMR

- d'une place multifonction (scène, piste de roller, trottinettes...)

6. CALENDRIER

La présente consultation est lancée le 11 avril 2018.

La date limite de réception des offres est fixée au 4 mai 2018 à 12h00.

La date prévisionnelle de début de la prestation de maîtrise d'œuvre est le 4 juin 2018.

L'optimisation du programme après validation par le Maître d'ouvrage fixera le délai maximum, ainsi rendra le calendrier de réalisation contractuel.

7. COMPETENCES ATTENDUES

Le maître d'œuvre devra être au minimum concepteur-paysagiste.

8. PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes :

- le présent Cahier des Charges (signé)
- le calendrier détaillé de l'exécution des prestations (pièces à fournir pour le jugement de l'offre)
- la note méthodologique remise par le titulaire du marché (pièce à fournir pour le jugement de l'offre)
- le détail estimatif par élément de mission (pièce à fournir pour le jugement de l'offre)
- le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG-PI) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du 16 Septembre 2009.

9. MOYENS FOURNIS AU TITULAIRE DU MARCHE

La commune mettra à disposition du titulaire du marché les documents dont elle dispose.

Le permis d'aménager déposé en 2016 sera transmis ultérieurement au titulaire du marché.

Le titulaire qui, au cours de l'exécution du marché reçoit la part de l'ordonnateur des documents et autres renseignements, est tenu de maintenir confidentielle cette communication. Ces renseignements et autres documents, ne peuvent, dans autorisation expresse du pouvoir adjudicateur, être communiqués à des tiers. En particulier, le personnel du titulaire ainsi que, le cas échéant, celui des sous-traitants sont tenus à une obligation de confidentialité en ce qui concerne les informations recueillies au cours des entretiens ou celles qui lui sont communiquées pour l'exécution des prestations à réaliser.

Si le pouvoir adjudicateur ou un de ses représentants constate que cette obligation n'a pas été respectée, il est en droit de réclamer au titulaire du marché des dommages et intérêts équivalents à 5% du montant total HT du marché.

10. REMISE DES OFFRES

Les propositions devront contenir :

- 1 proposition de prix détaillée par élément de mission
- 1 note méthodologique de proposition de prestations et calendrier prévisionnel
- 1 cahier de références et de compétences

Elles pourront être remises :

- par voie électronique à l'adresse mail suivante : mairieguemene.surcorff@wanadoo.fr
- par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Guéméné-sur-Scorff
Place du Château
56 160 GUEMENE-SUR-SCORFF

La date limite de réception des offres est fixée au 4 mai 2018 à 12h00.

11. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Le choix des candidats sera notamment basé sur l'examen des critères suivants :

Expérience et compétences / 40

Note méthodologique /30

Prix /30

12. PRIX DU MARCHÉ

Le coût sera d'un montant forfaitaire, non révisable, non actualisable.

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix forfaitaires selon les stipulations du cahier des charges. Les prix de la décomposition du prix global et forfaitaire sont fermes pendant la période initiale du marché.

Les prix du marché sont réputées comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement l'exécution de l'ensemble des prestations.

13. MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES

13.1 Acomptes et paiements partiels définitifs

Les conditions de l'article 11 du C.C.A.G-P.I seront respectées.

La facturation ne pourra être effectuée qu'au service fait.

Le paiement des prestations se fera sur demande du bureau d'études validé par le maître d'ouvrage.

13.2 Présentation des demandes de paiements

Les modalités de présentation de la demande de paiement seront établies selon les conditions prévues à l'article 11.4 du CCAG-PI.

Les demandes de paiement seront établies en un original et 2 copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom ou la raison sociale du créancier
- le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers
- le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET
- le numéro du compte bancaire ou postal
- le numéro du marché
- le numéro du bon de commande
- la désignation de l'organisme débiteur
- le détail des prix forfaitaires, lorsque l'indication de ces précisions est prévue par les documents particuliers du marché ou que, eu égard aux prescriptions du marché, les prestations effectuées de manière incomplète ou non conforme,
- le montant des fournitures admises, établi conformément aux stipulations du marché, hors TVA
- les montants et taux de TVA légalement applicables ou le cas échéant le bénéfice d'une exonération
- le cas échéant, applications des réfections fixées conformément aux dispositions du CCAG-PI
- le montant total TTC des prestations livrées ou exécutées
- la date de facturation
- en cas de groupement conjoint, pour chaque opérateur économique, le montant des prestations effectuées par l'opérateur économique.

Les demandes de paiement devront parvenir à l'adresse suivante :

Mairie de Guéméné-sur-Scorff
Place du Château
56 160 GUEMENE-SUR-SCORFF
Téléphone 02 97 51 20 23
mairieguemene.surscorff@wanadoo.fr

En cas de cotraitance : Groupement conjoint avec mandataire solidaire exigé par la Maîtrise d’Ouvrage.
Les autres dispositions relatives à la cotraitance s’appliquent selon l’article 12.1 du CCAG-PI.

13.3 Délai global de paiement

Les prestations objet du marché seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

Le taux des intérêts moratoires sera celui du taux d’intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l’année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

14. ASSURANCES

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d’exécution, le titulaire devra justifier qu’il est couvert par un contrat d’assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 et 1384 du Code civil ainsi qu’au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage par l’exécution du marché.

Il devra donc fournir une attestation de son assureur justifiant qu’il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l’importance de la prestation.

A tout moment durant l’exécution de la prestation, le titulaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande.

15. RESILIATION DU MARCHE

Seules les stipulations du CCAG-PI relatives à la résiliation du marché, sont applicables, ainsi que les clauses du présent marché.

D’autres part, en cas d’inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 44 et 46 du Code des marchés publics ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D.8222-7 à 8 du Code du travail conformément à l’article 46-1, 1° du Code des marchés publics, il sera fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire exécuter par un tiers les prestations aux frais et risques du titulaire.



ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché

Le signataire (candidat individuel),

.....

Agissant en qualité de :

.....

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte :

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse :

.....

Adresse électronique :

.....

Numéro de téléphone :

.....

Numéro de SIRET :

Code APE :

Numéro de TVA :



ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché

Le mandataire (candidat groupé),

.....

Agissant en qualité de :

.....

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte :

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse :

.....

Adresse électronique :

.....

Numéro de téléphone :

.....

Numéro de SIRET :

Code APE :

Numéro de TVA :

s'engage au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies dans le présent cahier des charges.

Signature et cachet,

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.



PERSONNE REFERENTE POUR L'EXECUTION DE CE MARCHÉ :

Le candidat désigne une personne référente pour l'exécution de ce marché, cette personne sera l'interlocutrice de l'administration :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-Mail :

En cas de changement, le prestataire devra en informer le service gestionnaire en lui transmettant les coordonnées de la nouvelle personne qu'il aura désignée.

Fait en un seul original

Je soussigné

Déclare sur l'honneur ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir au sens de l'article 43 du Code des Marchés Publics, avoir satisfait aux obligations fiscales et sociales et être en règle au regard des articles L1221-10 à L1221-12, L3243-1 à L3243-2 et L3243-4, R3243-1 à R3243-5 et D8222-5 du Code du Travail.

J'atteste en outre ne pas être en redressement judiciaire (dans le cas contraire, fournir la copie du jugement et l'autorisation de poursuite des activités).

A

Le

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite

« Lu et approuvé »



ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LA COMMUNE :

L'offre est acceptée

Est acceptée la présente offre pour
valoir
Acte d'engagement

A

Le

**Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur**

L'offre est complétée par les annexes suivantes :

Dressé par :

Le :

Lu et approuvé

(Signature)

**Date de la délibération autorisant la passation et
la signature du marché :**



ANNEXE 1 : MISSION & REPARTITION DES HONORAIRES :

Forfait de rémunération (FP) : € H.T.

Enveloppe du Maître d'Ouvrage (€) : 320 000 € H.T.

Éléments de mission	Répartition en %	Montant H.T.
AVP		
PRO		
ACT		
VISA		
DET		
AOR		
TOTAL	100 %	